**Avis d’appel à la concurrence**

**MJC de Duclair**

**Appel d’offre (AO) 2019-01**

L’acheteur :

*MJC de Duclair – Atelier et Chantier d’Insertion Comme un Arbre.*

Procédure de passation :

*Marché passé selon une procédure adaptée en application de l’article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*

Objet :

*Equipement d’un nouvel atelier menuiserie / Fourniture d’un parc de machine à bois et d’un système d’extraction de poussière.*

Caractéristiques principales :

*Accord-cadre à bons de commande*

*Durée du marché : Le marché devra être clôturé le 05 Avril 2019.*

*Lots : 2*

*Lot 1 : Parc de machine à bois*

*Lot 2 : Groupe d’Aspiration*

Lieu où l’on peut retirer le dossier de consultation :

Site Internet de l’Association MJC Duclair : www.mjc-duclair.fr

Hervé Milon, Directeur de la MJC Duclair, 17 rue du 19 Mars 1962, 76480 Duclair, contact@mjcduclair.fr

Le dossier de consultation des entreprises pourra être transmis par voie électronique, à l’adresse précisée ci-dessus. Le dossier pourra également être transmis par voie postale à l’adresse ci-dessus.

Critères de sélection des candidatures :

- garanties professionnelles et financières.

- capacités techniques et références équivalentes auprès d’opérateurs privé

Critères de jugement des offres (par ordre décroissant):

*Qualités du matériel proposé*

*Adaptabilité aux locaux et aux utilisateurs*

*Dimensionnement du prix de la prestation*

*Prise en compte des recommandations des organismes de protection et de sécurité au travail.*

Date limite de réception des offres :

*13 Mars 2019 à 12h.*

Délai de validité des offres : 90 jours.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat.

La lettre de candidature DC1

La déclaration du candidat DC2

Les références de l’entreprise

*Présentation technique des installations et devis*

Autres renseignements :

*Les dossiers doivent être rédigés en langue française.*

*Prise en compte des critères environnementaux.*

Date d’envoi de l’avis à la publication : *Le 20 Février 2019*.

Sélection des candidats :

Les mandaté désignés par les membres du Bureau sélectionneront les offres les plus adaptés à l’appel d’offre.

Après avoir élimé les offres inappropriées, les personnes désignées traiteront l’ensemble des candidatures.

Conformément à la législation en vigueur, un PV d’ouverture des plis sera fait, et une notification aux candidats non retenues, ainsi qu’au candidats retenus sera envoyée.